

QUELLE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ?

Un grand débat national sur l'énergie doit être engagé en France durant l'année 2003, préalablement au vote d'une loi d'orientation qui pourrait entraîner un bouleversement radical du paysage énergétique. Jean-Marie Chevalier nous explique dans ce numéro les enjeux sous-jacents à ce débat qui, aujourd'hui, revêt un caractère très particulier compte tenu de la remise en cause des monopoles de l'électricité et du gaz, et de l'indispensable recherche d'une troisième voie entre le tout-public et le tout-marchand.

Je plaçais déjà, dans mon éditorial de janvier, pour que l'Europe invente (ou réinvente) une troisième voie, non seulement en termes institutionnels, entre le fédéralisme et l'Europe des États, mais aussi, et peut-être plus encore, en termes de modèle de société. En deux mots, qu'elle redonne du sens au vieux concept d'économie sociale de marché et qu'elle montre la voie d'un véritable développement durable conciliant efficacité économique, équité sociale et respect de l'écosystème.

Jacques Delors, dans ce même numéro de janvier, exposant une « vision ambitieuse pour la Grande Europe », écrivait qu'il nous fallait bâtir un cadre pour le développement durable de tous nos pays,

une Europe économique et sociale fondée « sur la compétition qui stimule, la coopération qui renforce et la solidarité qui unit ». Il soulignait la nécessité de montrer « qu'il est possible de bénéficier de l'économie de marché tout en ayant des règles minimales pour remédier à ses insuffisances, à sa myopie, à son dédain des services collectifs, des biens publics, de la justice sociale et de l'environnement ».

Honnêtement, nous revenons de loin car nous avons connu une époque, voici une dizaine d'années, où la construction européenne, s'appuyant sur le traité de Rome et l'Acte unique, semblait tout acquise aux règles exclusives du libre-échange et de la concurrence. Séduite alors par l'offensive de privatisations et de dérégulations conduite par les pays anglo-saxons, elle semblait vouloir sacrifier les services publics à la concurrence¹.

Une longue négociation s'est alors engagée. Elle a abouti à la conclusion qu'en matière de services publics, il fallait dissocier les canaux, qui constituaient des monopoles naturels, des marchandises qui circulaient dedans et qui devaient, selon les autorités de Bruxelles, en vertu des règles du marché unique, être sou-

1. STOFFAËS Christian (sous la dir. de). *L'Europe à l'épreuve de l'intérêt général*. Paris : Aspe Éd., 1994.

mises à la concurrence, au même titre que les autres biens et services.

Assez rapidement aussi, les protagonistes se sont entendus sur le fait que les monopoles nationaux n'étaient guère tenables avec la création du marché unique, en raison du développement insuffisant des infrastructures de réseaux traversant les frontières, ou des incompatibilités de normes et techniques qui handicapaient les communications et les échanges.

Restait l'épineuse question de savoir s'il convenait d'étendre à l'Europe entière le régime particulier des services d'intérêt général ou, en effet, de soumettre toutes les activités (énergie, poste, transports...) au régime de la concurrence. Un débat passionnant s'est engagé à ce propos, mettant en évidence les vertus et les défauts de chaque formule.

La concurrence comporte des vertus bien connues : elle entraîne normalement la baisse des coûts et donc des prix, notamment grâce à la compétition qui stimule le processus d'innovation. Elle n'est cependant pas exempte d'effets pervers, particulièrement préoccupants dans des activités qui exigent des investissements à long terme, entraînent d'importants impacts sur l'environnement et jouent un rôle déterminant vis-à-vis des exigences d'indépendance nationale (ou européenne) et des impératifs de cohésion économique et sociale.

Christian Stoffaës, qui a joué un rôle majeur dans ce débat, a montré fort opportunément que « s'il existait, au niveau national, des régimes d'exception à la concurrence, c'était pour d'assez bonnes raisons » : obligation de desserte, continuité du service, sécurité nationale, égalité de traitement, cohésion sociale et solidarité, aménagement du territoire et protection de l'environnement.

Il a montré que l'abrogation sans nuance des régimes particuliers des services publics serait susceptible, à terme, d'entraîner des conséquences négatives du point de vue de la réalisation du grand marché : concentration économique excessive et risque d'abus de position dominante de la part de monopoles privés ayant pris la place des monopoles publics régulés ; pénalisation des investissements de long terme ; dysharmonie des normes d'interopérabilité, nuisible à la libre circulation ; atteinte à l'environnement et au développement durable ; inégalité régionale entre zones urbaines et rurales, centrales et périphériques...

Rappelant qu'« un rêve constant des bâtisseurs de l'Europe a été de compléter l'Europe des marchandises par l'Europe de la solidarité », il s'est attaché à montrer que les services publics étaient, avec la sécurité sociale, un élément constitutif majeur du « modèle de société » de l'Europe. Et que ce qui était vrai pour la France ou l'Europe à 12, l'était a fortiori pour une Europe à 15, et bientôt à 25, au sein de laquelle l'impératif de cohésion économique et sociale passe inéluctablement par un effort de redistribution important (et un système de péréquation).

Ainsi est-on progressivement passé d'une conception purement libérale du marché unique à une conception qui s'inspire davantage de la troisième voie sus-évoquée. Dans ce contexte, le débat sur l'énergie (est-il toujours tenable dans un cadre strictement hexagonal ?) sera un test : serons-nous capables de donner un sens au terme vague et généreux de développement durable et d'adopter, au niveau européen, une politique commune de l'énergie ?

Hugues de Jouvenel